



MAR23001-10101

Marché de services relatif au renforcement des capacités en crowdfunding et déploiement d'une campagne de financement en la matière

Toute offre devra nous parvenir au plus tard **le 25 Juillet 2025**

1 Objet de la demande

OBJET DE LA DEMANDE	
Marché de services relatif au renforcement des capacités en crowdfunding et déploiement d'une campagne de financement en la matière	
REFERENCES ENABEL	MAR23001-10101

2 Instructions aux soumissionnaires

Personne de contact au sein d'Enabel durant la procédure	
NOM :	Sarah Fenjiro
FONCTION :	Acheteuse publique
E-MAIL :	procurement.maroc@enabel.be

Données relatives à la procédure	
RÉCEPTION DES OFFRES :	<p>L'offre doit être transmise sous forme d'un seul fichier PDF uniquement par email à procurement.maroc@enabel.be, au plus tard le 25 juillet 2025</p> <p>La Mailbox procurement.maroc@enabel.be génère une réponse automatique confirmant la réception des offres transmises.</p> <p>Si votre email a bien été reçu sur cette Mailbox, une seconde confirmation de réception (message non automatique) vous sera transmise au plus tard dans les 3 jours.</p> <p>Si vous ne recevez pas cette seconde confirmation, veuillez contacter le 06 66 84 95 37 pour vous assurer que votre email a bien été reçu sur la Mailbox procurement.</p>
DOCUMENTS À JOINDRE	<ul style="list-style-type: none">• Fiche d'identification complétée et signée ;• Document prouvant que le soumissionnaire dispose bien d'un statut légal pour exercer son activité professionnelle (registre de commerce par exemple) ;• Déclaration sur l'honneur-Motifs d'exclusion ;• Déclaration d'intégrité ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Formulaire d'offre de prix complété et signé, fourni en annexe (les soumissionnaires peuvent remettre prix en MAD ou en €. Les soumissionnaires marocains doivent obligatoirement remettre prix en MAD. La comparaison des prix se fera en MAD. Le cas échéant, le taux de change utilisé sera le taux de change moyen €-MAD du jour de la date limite de réception des offres) ; • Note méthodologique de 10 pages maximum comportant les éléments décrits dans les TDRs ; • Chronogramme détaillé ; • CV des experts affectés à l'exécution du marché accompagné d'attestation de référence ; • 3 attestations de référence pour des prestations similaires à l'objet du marché délivrées par le client du soumissionnaire dans les 3 dernières années (2022, 2023 et 2024) relatif à la formation et accompagnement en crowdfunding ou financement collaboratif ; • Fiche signalétique financière.
<p>ELÉMENTS INCLUS DANS LE PRIX</p>	<p>Le prestataire de services est censé avoir inclus dans ses prix tant unitaires que globaux tous les frais et impositions généralement quelconques grevant les services, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée.</p> <p>Sont notamment inclus dans les prix :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La gestion administrative et le secrétariat ; • Le déplacement, le transport et l'assurance ; • La documentation relative aux services, • Les honoraires ; • Les per diem éventuels (y inclus notamment les frais d'hébergement et frais de subsistance) ; • La production, la traduction et livraison de documents ou de pièces liés à l'exécution des services ; • Les taxes et impôts d'application au Maroc y compris les retenues à la source à l'exception de la TVA ; • Le cas échéant, les mesures imposées par la législation en matière de sécurité et de santé des travailleurs lors de l'exécution de leur travail. • Mais également les frais de communication (internet compris), tous les coûts et frais de personnel ou de matériel nécessaires à l'exécution du présent marché, la rémunération à titre de droit d'auteur, l'achat ou la location auprès de tiers de services nécessaires à l'exécution du marché.

DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES :	90 jours

3 Exécution

PERSONNE DE CONTACT AU SEIN D'ENABEL POUR L'EXECUTION DU MARCHE	
NOM :	Zakariae SAAOU
FONCTION :	Project Officer Emploi et Entrepreneuriat Zone Sinistrée
E-MAIL :	zakariae.saaou@enabel.be

Données relatives à l'exécution	
Lieu	Les services seront exécutés dans les provinces Marrakech et Taroudant (Salle de formation ou bureau d'un partenaire) et au domicile/bureau du prestataire.
Durée/ Période d'exécution	Le nombre de jours de travail de la mission est de 34 jours, étalés sur un délai d'exécution de maximum 7 mois à compter du lendemain de la date de la tenue de la réunion de cadrage. L'exécution des prestations démarrera au plus tard en septembre 2025.

4 Termes de références

4.1 Contexte général de la mission

Le Maroc continue progressivement à structurer son écosystème de financement collaboratif grâce à l'adoption de la loi n°15-18, encadrant les activités de crowdfunding sous la supervision de Bank Al Maghrib (BAM) et de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC). Ce dernier, s'inscrit dans le cadre des efforts des pouvoirs publics visant à renforcer l'inclusion financière des jeunes porteurs de projets, l'appui au développement économique et social et la canalisation de l'épargne collective vers de nouvelles opportunités. Cette avancée légale est aussi le fruit d'un important plaidoyer mené par une coalition d'acteurs, incluant des plateformes marocaines de crowdfunding et des organisations de la société civile.

Le taux de chômage au Maroc a atteint **21,3%**, soit 20,8% et 19,7% respectivement pour les régions Marrakech Safi et Sous Massa (RGPH 2024), soulignant l'urgence de promouvoir des solutions durables pour l'emploi et l'inclusion économique, notamment pour les jeunes et les femmes vulnérables. Ainsi, l'accompagnement à l'entrepreneuriat apparaît comme une stratégie clé pour créer des emplois et réduire les inégalités.

Cependant, l'écosystème entrepreneurial marocain fait face à des défis majeurs, en particulier l'accès au financement, que ce soit en phase de création ou de croissance. Les programmes étatiques en matière de financement et d'incitations, bien qu'existant, restent souvent insuffisants et parfois peu adaptés aux besoins des groupes vulnérables comme les NEET et les femmes entrepreneures dans les zones vulnérables.

Pour répondre à ces défis, il est essentiel d'explorer des outils de financement innovants tels que le crowdfunding. Ce modèle collaboratif, en mobilisant des fonds auprès du public, offre une alternative inclusive et durable, capable de soutenir des projets à fort impact social et économique, tout en renforçant l'écosystème entrepreneurial local.

Cette mission s'inscrit dans le cadre stratégique du Résultat 2 de l'Intervention 1 : Inclusion économique, du programme de coopération bilatérale Maroc-Belgique 2024-2029, mis en œuvre par Enabel, l'Agence belge de coopération internationale. Ce programme, en partenariat avec le Ministère de l'Inclusion Économique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences (MIEPEEC) et le Ministère de l'Économie et des Finances, ainsi que l'ANAPEC et l'OFPPPT, poursuit un objectif global de développement socio-économique inclusif et durable dans un cadre de promotion du travail décent. Réparti en trois interventions, il vise à améliorer l'employabilité des jeunes et des femmes (Intervention 1), à promouvoir le travail décent (Intervention 2) et à soutenir la reconstruction des centres de santé dans les zones sinistrées (Intervention 3).

4.2 Objectifs de la mission

L'objectif de cette mission est de renforcer les capacités des porteurs de projets dans le domaine du crowdfunding (financement collaboratif) et de lancer une phase pilote de crowdfunding pour soutenir des initiatives entrepreneuriales innovantes et prometteuses. In fine, le but est de tester un modèle de financement collaboratif, de mobiliser une communauté de contributeurs, et de favoriser l'émergence de projets à fort impact socio-économique dans la zone Haut Atlas.

Les opérations de financement collaboratif privilégiées dans cette action, sont FC de catégorie « don » ou « prêt » réalisées sous la forme d'octroi d'un don ou d'un crédit en numéraire au profit du porteur du projet. L'autre forme prévue par la loi marocaine à savoir la catégorie « investissement » doit aussi figurer dans l'activité relative à la formation.

4.3 Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de cette mission sont :

- Sensibiliser et former sur le crowdfunding comme un mécanisme alternatif pour la création et le développement des initiatives entrepreneuriales ;
- Mobiliser la communauté des contributeurs et promouvoir l'engagement du secteur privé ;
- Financer ou cofinancer des initiatives entrepreneuriales ;
- Créer un modèle reproductible pour des phases ultérieures.

4.4 La cible

- Porteurs de projets : entrepreneurs, startups, coopératives, TPME
- Nombre de participants cibles de la formation sur crowdfunding : 40 personnes
- Nombre de projets sélectionnés pour lancer des campagnes de crowdfunding : 5 à 10 projets.
- Contributeurs : Particuliers, investisseurs, entreprises, et institutions souhaitant soutenir des projets entrepreneuriaux.

4.5 Déroulement de la mission et livrables attendus

La présente mission s'articule autour des étapes suivantes : phase préparatoire – formation et renforcement des capacités – élaboration et déploiement d'une campagne de communication.

1. Phase préparatoire

1.1. Définition des critères de sélection

Le prestataire devra, dans un premier temps, définir les critères de sélection des bénéficiaires de la prestation, aussi bien pour la formation que pour la campagne de financement collaboratif (crowdfunding). À cet effet, des réunions de concertation devront être organisées, en présentiel avec l'équipe d'Enabel ainsi qu'avec les partenaires opérationnels du programme. Les critères établis devront être conformes à la fois aux objectifs du programme bilatéral de Enabel, précisément l'intervention 1, et aux dispositions de la loi n°15-18 relative au crowdfunding au Maroc.

1.2. Préparation et lancement de l'AMI

Le prestataire procédera ensuite à la préparation et au lancement de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) dans les différents canaux de communication adaptés à la cible.

1.3 Sélection des cibles :

L'objectif est de sélectionner **40 entrepreneurs** ou porteurs de projet. La sélection des bénéficiaires se fera en coordination avec un comité dédié, composé de membres de l'équipe Enabel et de représentants des partenaires opérationnels du programme.

Livrable attendus :

- Document des critères validés
- Note d'appel + publication AMI
- Liste finale des bénéficiaires retenus

2. Phase de formation et de renforcement des capacités en crowdfunding

L'activité relative à la formation et au renforcement des capacités devra intégrer les éléments ci-après.

2.1 Préparation des modules de formation et des supports

Le soumissionnaire devra concevoir et préparer des contenus pédagogiques adaptés aux besoins de la cible.

La formation devrait, à titre indicatif, couvrir les axes suivants :

- Présentation du concept « crowdfunding ».
- Présentation du contexte du crowdfunding au Maroc et de la loi n°15-18 qui s’y rapporte.
- Présentation des différentes catégories de crowdfunding (don, prêt, investissement).
- Préparation du pitch (histoire du projet, objectifs, impact).
- Fixation des objectifs de collecte et des contreparties.
- Communication digitale (réseaux sociaux, emailing).
- Gestion des contributeurs et suivi de la campagne.

2.2 La mise en œuvre de la formation

Le prestataire devra mettre en œuvre la formation selon les modalités organisationnelles et les dispositifs pédagogiques suivants :

2.2.1 Modalités d’organisation

- La formation se déroulera en 2 sessions : Une session pour un groupe de 20 personnes à Taroudant et une session pour un groupe de 20 personnes à Marrakech.
- La durée de la formation est de 3 jours (7 heures par jour) par session.
- Elle se déroule de 9h à 17h30, avec une pause-déjeuner d’une heure et deux pause-café de 15 minutes chacune.
- Des réajustements peuvent être apportés en fonction des spécificités du lieu de l’organisation de la formation.
- La formation se déroulera en présentiel.
- Le transport, la restauration et l’hébergement des participants à la formation seront assurés par Enabel.

2.2.2 Lieu de la formation

- La formation aura lieu à Marrakech et Taroudant.
- Le lieu exact sera identifié en concertation avec Enabel et les partenaires.
- Les réunions de cadrage et de suivi seront tenues dans les locaux d’Enabel ou chez les partenaires du projet à Marrakech et Taroudant.

2.2.3 Dispositifs pédagogiques

Afin d’atteindre les objectifs de cette action de renforcement des capacités, le prestataire devra mettre en place les dispositifs pédagogiques suivants :

- Sessions interactives alternant apports théoriques et études de cas pratiques ;
- Ateliers pratiques de simulation de pitch et de préparation de campagnes ;
- Travaux de groupe pour favoriser l’échange d’expériences et la co-construction de projets ;
- Coaching individualisé pour affiner la stratégie de communication et de collecte de chaque bénéficiaire ;
- Mise à disposition de supports pédagogiques (présentations, fiches pratiques, guides méthodologiques).

2.2.4 Langues

Langues requises pour l'animation de cette formation : Arabe et français (et Tamazight, le cas échéant).

Langue des supports : Français et Arabe.

2.3 Evaluation de la formation

À l'issue des sessions de formation, le soumissionnaire devra conduire une évaluation de la qualité et de l'impact immédiat de la formation, afin de documenter les acquis, identifier les axes d'amélioration et capitaliser pour les phases suivantes.

Deux types d'évaluation à proposer :

- L'évaluation pédagogique : pour évaluer les acquis des participants à l'issue de la formation. Cette évaluation a pour but de vérifier les acquis individuels au regard des objectifs professionnels. Elle consiste à évaluer les connaissances des participants via un quiz (QCM) en deux temps : au début de la formation et à sa clôture ;
- L'évaluation de satisfaction : est réalisée via un questionnaire renseigné par les participants à la fin de la formation.

Livrables attendus

- Supports pédagogiques validés.
- Rapport de formation + listes de présence.

3 Elaboration et déploiement d'une campagne de financement

À l'issue de la formation, **5 à 10 projets** devront être identifiés pour participer à cette phase pratique de mise en œuvre des campagnes de financement collaboratif.

Cette phase devra comprendre les éléments suivants :

3.1 Appui au montage des campagnes et production du contenu.

Le soumissionnaire devra fournir un accompagnement des bénéficiaires dans la structuration et de leurs campagnes de crowdfunding à travers les tâches suivantes :

- Accompagnement individualisé pour la formulation du message de campagne (storytelling, valeurs, impact), la définition des objectifs de collecte (montant, durée, contreparties éventuelles) et le choix de la plateforme de crowdfunding adaptée au projet.
- Production de contenus visuels et audiovisuels : Réalisation de vidéos de présentation courtes (1–2 min), création de visuels, accroches et textes adaptés aux différents canaux et préparation du pitch écrit et oral ;
- Élaboration d'un kit de communication personnalisé pour chaque campagne (visuels, calendrier éditorial, modèles de publications, etc.).

3.2 Déploiement de la campagne et suivi des performances

Le prestataire devra fournir un appui rapproché aux bénéficiaires pendant la durée du déploiement (environ 3 à 4 mois) à travers :

- La planification et la gestion de la communication sur les réseaux sociaux et autres canaux numériques (site web, emailing, plateformes partenaires) ;
- L'organisation éventuelle d'événements de lancement (virtuels ou physiques) pour maximiser la visibilité des campagnes.
- Suivi opérationnel de la performance des campagnes tout au long de leur déroulement avec des ajustements nécessaires et la mise en place d'indicateurs de suivi tels que :
 - Nombre de contributeurs ;
 - Montants collectés par rapport aux objectifs fixés ;
 - Taux d'engagement sur les canaux de communication ;
 - Feedback et interactions avec la communauté.
- La campagne doit s'étaler sur une période de 3 à 4 mois selon le niveau de l'atteinte de l'objectif

Pour assurer l'efficacité de cette phase, le prestataire devra mobiliser un dispositif d'appui continu comprenant des séances de coaching individualisé ou en petits groupes durant toute la durée des campagnes ; Et, des conseils personnalisés pour ajuster les stratégies de communication en fonction de la dynamique de la campagne.

3.3 Rapport de clôture et capitalisation :

A la fin de la période de collecte et de clôture des campagnes, le prestataire devra organiser un atelier de retour d'expérience avec les bénéficiaires et élaborer un rapport de capitalisation comprenant les résultats consolidés de toutes les campagnes, les facteurs de réussite ou d'échec et les leçons tirées et recommandations pour la reproduction ou l'amélioration future.

Livrables attendus

- Dossiers des campagnes prêts au lancement.
- Liens vers les campagnes en ligne + tableaux de suivi.
- Rapports de performance intermédiaire.
- Rapport final synthétique + bonnes pratiques identifiées.

4.7 Profils demandés

1. Le soumissionnaire

Afin de garantir la qualité et l'efficacité de la prestation, le prestataire potentiel devra répondre aux exigences suivantes :

- Le soumissionnaire doit opérer dans les domaines suivants :
 - Crowdfunding (financement collaboratif) ;
 - Communication digitale (notamment, la conception de stratégies de mobilisation sur les réseaux sociaux, la création de contenus engageants, et la gestion de communautés en ligne).
- Avoir conduit, au moins une mission similaire, dans les domaines mentionnés ci-dessus, pour des organismes publics ou privés ou ONG opérant dans le domaine de la coopération internationale ou pour des associations, durant les 3 dernières années. Par missions similaires, on entend la mise en place de formation sur le crowdfunding, l'élaboration et le déploiement des campagnes de financement collaboratif au profit des startups, entrepreneurs ou associations.

2. Les profils mobilisés

Pour assurer cette activité, le prestataire devra mobiliser deux profils experts :

A. Expert en crowdfunding

- Niveau d'études : Diplôme universitaire de niveau Bac+5 minimum (Master) en entrepreneuriat, finance, marketing, gestion de projet ou tout autre domaine pertinent.
- Expérience professionnelle : Minimum de cinq (5) ans d'expérience dans le domaine du financement collaboratif, incluant la conception, le lancement et l'accompagnement de campagnes de crowdfunding, ainsi qu'une bonne connaissance des différents modèles (don, prêt, investissement).
- Compétences spécifiques :
 - Maîtrise des stratégies de structuration de campagnes de financement collaboratif ;
 - Connaissance de l'environnement juridique et réglementaire du crowdfunding ;
 - Expérience en animation de formations et ateliers pour porteurs de projets.

B. Spécialiste en communication digitale

- Niveau d'études : Diplôme universitaire de niveau Bac+5 minimum (Master) en communication, marketing digital, médias, ou tout autre domaine pertinent.
- Expérience professionnelle : Minimum de cinq (5) ans d'expérience dans le développement de stratégies de communication digitale, en particulier pour des campagnes de financement collaboratif, d'entrepreneuriat ou d'économie sociale.
- Compétences spécifiques :
 - Expertise dans la création de contenus digitaux (visuels, vidéos, posts) ;
 - Maîtrise des outils de gestion de campagnes sur les réseaux sociaux (Meta, LinkedIn, Twitter, etc.) et d'emailing ;
 - Capacité à animer et fédérer une communauté en ligne autour d'un projet ou d'une campagne.
 - Expérience en animation de formations et ateliers pour porteurs de projets.

3. La méthodologie

Le soumissionnaire devra accompagner son offre technique d'une note méthodologique détaillée (maximum 10 pages) comportant au minimum les éléments suivants :

A. Compréhension de la mission : présentation de l'analyse du contexte, des enjeux et des objectifs de la prestation, démontrant une bonne compréhension des attentes exprimées dans les termes de référence.

B. Approche et méthodologie proposée : description de l'approche générale et des méthodes qui seront utilisées pour :

- La définition des critères de sélection des bénéficiaires ;
- La conception et la mise en œuvre de la formation et des ateliers pratiques ;
- L'accompagnement des bénéficiaires dans la structuration et la conduite de leurs campagnes de financement collaboratif ;
- La communication et la mobilisation digitale autour des campagnes.

C. Composition de l'équipe mobilisée : présentation des experts proposés (noms, CV détaillés, rôles respectifs dans la mission) avec mention claire de :

- Leur niveau d'études ;
- Leur nombre d'années d'expérience ;
- Leur expérience pertinente en lien avec la mission.

D. Dispositifs pédagogiques : description des méthodes d'animation de la formation, outils pédagogiques utilisés, types d'exercices pratiques, modalités de coaching et d'accompagnement post-formation.

E. Planning d'exécution : proposition d'un chronogramme précis des activités, indiquant les principales étapes, leur durée, et les livrables attendus pour chaque phase.

F. Dispositifs de suivi et d'évaluation : méthodes prévues pour assurer le suivi des bénéficiaires pendant les campagnes et évaluer l'atteinte des résultats.

G. Valeur ajoutée et innovation : présentation d'éventuelles propositions innovantes ou complémentaires visant à renforcer l'impact de la prestation.

Enabel se réserve, le cas échéant, le droit de demander des compléments d'informations aux soumissionnaires. Après analyse des offres soumises, une réunion de vérification du contenu avec les soumissionnaires pourrait avoir lieu avant l'attribution du marché.

5 Conditions d'exécution services

5.1 Généralités

Sauf si spécifié autrement dans la commande ou tout document contractuel du Pouvoir Adjudicateur s'y rapportant, les présentes conditions s'appliquent aux marchés de services passés au nom et pour compte de Enabel (Pouvoir Adjudicateur).

5.2 Sous-traitance

Le prestataire de services est autorisé à sous-traiter certaines parties de l'objet du présent marché, sous son entière responsabilité. La sous-traitance est entièrement aux risques du prestataire de services et ne le décharge en rien de la bonne exécution du contrat vis-à-vis du Pouvoir Adjudicateur qui ne reconnaît aucun lien juridique avec le(s) tiers sous-traitant(s).

5.3 Cession

Une partie ne peut céder ses droits et obligations résultant de la commande à un tiers, sans avoir obtenu au préalable l'accord écrit de l'autre partie.

5.4 Conformité de l'exécution

Les services doivent être conformes sous tous les rapports aux documents du marché. Même en l'absence de spécifications mentionnées dans les documents du marché, ils répondent en tous points aux règles de l'art.

5.5 Modalités d'exécution

La date de démarrage, les délais de d'exécution convenus ainsi que les instructions relatives au lieu d'exécution doivent être rigoureusement observés.

Tout dépassement du délai d'exécution, et ce pour quelque cause que ce soit, entraîne de plein droit et par la seule échéance du terme, l'application d'une amende pour retard d'exécution de 0,07% du montant total de la commande par semaine de retard entamée. Cette amende est limitée à un maximum de 10% du montant total de la commande.

En cas de retard excessif ou de tout autre défaut d'exécution, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de résilier le marché et de relancer une nouvelle demande prix et de faire exécuter les prestations par un autre prestataire. Le surcoût éventuel est à charge du prestataire de services défaillant.

Tous frais quelconques auxquels le Pouvoir Adjudicateur serait exposé et imputables au prestataire de services défaillant, sont à charge de celui-ci et déduits des montants lui étant dus.

5.6 Réception des prestations

Le prestataire de services fournit exclusivement des services qui sont exempts de tout vice apparent et/ou caché et qui correspondent strictement aux TDR du présent marché et, le cas

échéant, aux prescriptions des documents associés ainsi qu'aux réglementations applicables, aux règles de l'art et aux bonnes pratiques, et à la destination que le Pouvoir Adjudicateur compte en faire et que le prestataire de services connaît ou devrait à tout le moins connaître

L'acceptation des prestations ou réception définitive n'a lieu qu'après vérification complète par le Pouvoir Adjudicateur du caractère conforme des services livrés. Cette réception fait l'objet d'un PV de réception.

La signature apposée par le Pouvoir Adjudicateur (un membre de son personnel), notamment dans des appareils électroniques de réception, lors de la livraison du rapport ou autre output exigé, vaut par conséquent simple prise de possession et ne signifie pas l'acceptation du rapport ou de l'output.

Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de vérification maximum de trente jours à compter de la

fin de la réalisation des services à réceptionner et en notifier le résultat au prestataire de services.

5.7 Facturation et paiement

La facture électronique est envoyée par e-mail aux adresses suivantes :

zakariae.saaou@enabel.be et sophia.elarquam@enabel.be

Seuls les services exécutés de manière correcte pourront être facturés.

Le paiement du montant dû au prestataire de services doit intervenir dans le délai de paiement de trente jours à compter de l'échéance du délai de vérification ou à compter du lendemain du dernier jour du délai de vérification si ce délai est inférieur à trente jours. Et pour autant que le pouvoir adjudicateur soit, en même temps, en possession de la facture régulièrement établie ainsi que d'autres documents éventuellement exigés.

La facture doit être libellée en dirhams marocains ou en euros selon la monnaie dans laquelle le soumissionnaire a remis offre. Les soumissionnaires marocains doivent obligatoirement remettre offre et émettre leur facture en dirhams marocains.

Les paiements seront effectués en MAD ou en euros selon la monnaie selon laquelle le soumissionnaire a remis offre.

Aucune avance ne peut être demandée par l'adjudicataire.

Le paiement sera effectué selon les tranches suivantes :

- Tranche 1 : Paiement de 30% du montant du marché après réception et acceptation par Enabel des livrables relatifs aux phases 1 et 2;
- Tranche 2 : Paiement de 70% du montant du marché après réception et acceptation par Enabel des livrables relatifs à la phase 3.

5.8 Exonération de TVA

Le présent marché est exonéré de la TVA conformément à l'article 92, paragraphe I (23) du code général des impôts du Maroc et à l'article 9 du Décret de la TVA N° 2.08103.

5.9 Assurances

Le prestataire de services est tenu de conclure toutes les assurances obligatoires et de conclure ou renouveler toutes les assurances nécessaires pour la bonne exécution du présent marché, en particulier les assurances « responsabilité civile », « accidents de travail » et « risques liés au transport », et cela pendant toute la durée de la mission.

Le prestataire de services transmettra au Pouvoir Adjudicateur, sur simple demande, une copie des polices d'assurances auxquelles le prestataire a souscrit et la preuve du paiement régulier des primes qui sont à sa charge.

5.10 Droits de propriété intellectuelle

Le prestataire cède, sans contrepartie financière supplémentaire au(x) prix proposé(s) dans son offre, de façon intégrale, définitive et exclusive à Enabel l'ensemble des droits d'auteur ou de propriété intellectuelle qu'il a créé ou va créer dans le cadre de la relation contractuelle, ainsi que le droit de les déposer, de les faire enregistrer et de les faire. Cette cession aura lieu au moment de la réception des œuvres protégées par le droit d'auteur.

Le prestataire de services doit défendre le Pouvoir Adjudicateur contre tout recours de tiers pour violation des droits de propriété intellectuelle afférents aux biens ou services fournis.

Le prestataire de services doit, sans limitation de montant, prendre à son compte tous les paiements de dommages et intérêts, frais et dépenses qui en découlent et qui seraient mis à charge du Pouvoir Adjudicateur au terme d'une décision judiciaire rendue sur un tel recours, pour autant que le prestataire de services ait un droit de regard sur les moyens de défense ainsi que sur les négociations entreprises en vue d'un règlement amiable.

5.11 Obligation de confidentialité

Le prestataire de services et ses collaborateurs sont liés par un devoir de réserve concernant les informations dont ils ont connaissance lors de l'exécution de ce marché. Ces informations ne peuvent en aucun cas être communiquées à des tiers sans l'autorisation écrite du pouvoir adjudicateur. L'adjudicataire peut toutefois faire mention de ce marché en tant que référence, à condition qu'il en indique l'état avec véracité (ex. 'en exécution'), et pour autant que le pouvoir adjudicateur n'ait pas retiré cette autorisation pour cause de mauvaise exécution du marché.

Toute information de nature commerciale, organisationnelle et/ou technique (toutes les données, y compris, et ce sans limitation, les mots de passe, documents, schémas, plans, prototypes, chiffres) dont le prestataire de services prend connaissance dans le cadre du présent marché reste la propriété du Pouvoir Adjudicateur.

Dans le cadre du présent marché, la réglementation GDPR est d'application.

Le fournisseur s'engage à respecter le Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des données personnelles (RGPD). Si des données personnelles sont traitées dans le cadre du contrat, le fournisseur signera un contrat de traitement des données à caractère personnel, conformément aux articles 28 à 36 du RGPD. Ce contrat type pourra être fourni à la demande avant la remise des offres. Selon la nature des services fournis, le fournisseur procédera, en collaboration avec l'autorité contractante, à une analyse d'impact sur la protection des données, si nécessaire.

5.12 Clauses déontologiques

Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques ci-après peut aboutir à la résiliation du présent contrat et à l'exclusion du prestataire de services de la participation à d'autres marchés publics pour Enabel.

Pendant la durée du marché, le prestataire de services et son personnel respectent les droits de l'homme et s'engagent à ne pas heurter les usages politiques, culturels et religieux du pays dans lequel les prestations ont lieu.

Conformément à la politique concernant l'exploitation et les abus sexuels de Enabel ([prs-sexual exploitation and abuse policy final fr.pdf \(enabel.be\)](#)), le prestataire de services et son personnel ont le devoir de faire montre d'un comportement irréprochable à l'égard des bénéficiaires

des projets mis en œuvre par Enabel et de la population en général. Il leur convient de s'abstenir de tout acte qui pourrait être considéré comme une forme d'exploitation ou d'abus sexuels et de s'approprier les principes de base et les directives repris dans cette politique. En application de sa politique concernant l'exploitation et les abus sexuels, Enabel applique donc une tolérance zéro en ce qui concerne l'ensemble des conduites visées dans sa politique concernant l'exploitation et les abus sexuels étayant une incidence sur la crédibilité professionnelle des contractants.

Toute tentative d'un prestataire de services visant à se procurer des informations confidentielles, à procéder à des ententes illicites avec des concurrents ou à influencer le pouvoir adjudicateur de quelques manières que ce soit entraîne le rejet de son offre.

De plus, afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au prestataire de service d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux préposés du pouvoir adjudicateur concernés directement ou indirectement par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.

Conformément à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels et la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption, les plaintes liées à des questions d'intégrité (fraude, corruption, exploitation ou abus sexuel ...) doivent être adressées au bureau d'intégrité via l'adresse <https://www.enabelintegrity.be>.

5.13 Gestion des plaintes et tribunaux compétents

Le droit belge est seul applicable au présent marché.

Les parties s'engagent à remplir de bonne foi leurs engagements en vue d'assurer la bonne fin du marché

En cas de litige ou de divergence d'opinion entre le pouvoir adjudicateur et le prestataire de services, les parties se concerteront pour trouver une solution. Si nécessaire, le prestataire de services peut demander une médiation à l'adresse email complaints@enabel.be cfr. <https://www.enabel.be/fr/content/gestion-des-plaintes>.

Toute contestation relative aux commandes et aux présentes conditions contractuelles relève de la compétence exclusive des Tribunaux de Bruxelles.

6 Formulaires d'offres à signer par le soumissionnaire

6.1 Fiche d'identification

1. Personne physique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:412289af-39d0-4646-b070-5cfed3760aed>

<p>I. DONNÉES PERSONNELLES</p> <p>NOM(S) DE FAMILLE ¹</p> <p>PRÉNOM(S)</p> <p>DATE DE NAISSANCE</p> <p> JJ MM AAAA</p> <p>LIEU DE NAISSANCE PAYS DE NAISSANCE</p> <p>(VILLE, VILLAGE)</p> <p>TYPE DE DOCUMENT D'IDENTITÉ</p> <p> CARTE D'IDENTITÉ PASSEPORT PERMIS DE CONDUIRE² AUTRE³</p> <p>PAYS ÉMETTEUR</p> <p>NUMÉRO DE DOCUMENT D'IDENTITÉ</p> <p>NUMÉRO D'IDENTIFICATION PERSONNEL⁴</p> <p>ADRESSE PRIVÉE</p> <p>PERMANENTE</p> <p>CODE POSTAL BOITE POSTALE PAYS VILLE</p> <p>RÉGION ⁵</p> <p>TÉLÉPHONE PRIVÉ</p> <p>COURRIEL PRIVÉ</p>	
<p>II. DONNÉES COMMERCIALES</p> <p style="text-align: right;">Si OUI, veuillez fournir vos données commerciales et joindre des copies des justificatifs officiels.</p>	
<p>Vous dirigez votre propre entreprise sans personnalité juridique distincte (vous êtes entrepreneur individuel, indépendant, etc.) et en tant que tel, vous fournissez des services à la Commission ou à d'autres institutions, agences et organes de l'UE?</p> <p style="text-align: center;">OUI NON</p>	<p>NOM DE L'ENTREPRISE</p> <p>(le cas échéant)</p> <p>NUMÉRO DE TVA</p> <p>NUMÉRO D'ENREGISTREMENT</p> <p>LIEU DE L'ENREGISTREMENT VILLE</p> <p style="text-align: center;">PAYS</p>
<p>DATE</p>	<p>SIGNATURE</p>

2. Entité de droit privé/public ayant une forme juridique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:3b918624-1fb2-4708-9199-e591dcdfe19b>

NOM OFFICIEL⁶	
NOM COMMERCIAL (si différent)	
ABRÉVIATION	
FORME JURIDIQUE	
TYPE A BUT LUCRATIF	
D'ORGANISATION	SANS BUT LUCRATIF ONG⁷ OUI NON
NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL⁸	
NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE (le cas échéant)	
LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	VILLE PAYS
DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL JJ MM AAAA	
NUMÉRO DE TVA	
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL	
CODE POSTAL	BOITE POSTALE VILLE
PAYS TÉLÉPHONE	
COURRIEL	
DATE	CACHET
SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ	

3. Entité de droit public⁹

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:c52ab6a5-6134-4fed-9596-107f7daf6f1b>

NOM OFFICIEL¹⁰			
ABRÉVIATION			
NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL¹¹			
NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE (le cas échéant)			
LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	VILLE	PAYS	
DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL			
	JJ	MM	AAAA
NUMÉRO DE TVA			
ADRESSE OFFICIELLE			
CODE POSTAL	BOITE POSTALE	VILLE	
PAYS	TÉLÉPHONE		
COURRIEL			
DATE		CACHET	
SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ			

⁹ Entité de droit public DOTÉE DE LA PERSONNALITÉ JURIDIQUE: entité de droit public capable de se représenter elle-même et d'agir en son nom propre, c'est-à-dire capable d'ester en justice, d'acquiescer et de se défaire des biens, et de conclure des contrats. Ce statut juridique est confirmé par l'acte juridique officiel établissant l'entité (loi, décret, etc.).

¹⁰ Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

¹¹ Numéro d'enregistrement de l'entité au registre national.

6.2 Formulaire d'offres – prix

En déposant cette offre, le soumissionnaire s'engage à exécuter, conformément aux TDR et conditions d'exécution du présent marché **MAR23001-10101**, le présent marché et déclare explicitement accepter toutes les conditions énumérées dans la demande de prix et renoncer aux éventuelles dispositions dérogatoires comme ses propres conditions.

Le soumissionnaire s'engage à exécuter le marché public aux prix suivants exprimés en dirhams ou en euros et hors TVA :

Postes	Désignation	Quantité	P.U en dhs ou €HT
1	Phase Préparatoire	Forfait (suivant la charge de travail définie dans les TDR)	
2	Formation et renforcement des capacités	Forfait (suivant la charge de travail définie dans les TDR)	
3	Elaboration et déploiement d'une campagne de financement	Forfait (suivant la charge de travail définie dans les TDR)	
Montant total HT			
Taux et montant de la TVA			
Montant Total TTC			

Fait à le

Signature manuscrite originale / nom de la personne habilitée à engager l'entité soumissionnaire :

.....

Certifié pour vrai et conforme, Fait à le

6.3 Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion

Par la présente, je/nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/ légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion suivants :

1. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants a fait l'objet d'une condamnation prononcée par

une **décision judiciaire ayant force de chose jugée** pour l'une des infractions suivantes :

1° participation à une **organisation criminelle**;

2° **corruption**;

3° **fraude**;

4° infractions **terroristes**, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre

une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction;

5° **blanchiment** de capitaux ou **financement du terrorisme**;

6° **travail des enfants** et autres formes de traite des êtres humains ;

7° occupation de ressortissants de pays tiers en **séjour illégal** ;

8° création d'une société offshore .

L'exclusion sur base de ce critère vaut pour une durée de 5 ans à compter de la date du jugement

(ou la fin de l'infraction pour 7°).

2. Le soumissionnaire ne satisfait pas à ses obligations relatives au **paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale** , c'est-à-dire qu'il a un retard de paiement pour un montant de plus de 3.000 €, sauf lorsque le soumissionnaire peut démontrer qu'il possède à l'égard d'un pouvoir adjudicateur une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers. Ces créances s'élèvent au moins à un montant égal à celui pour lequel il est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales.

3. Le soumissionnaire est en **état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire**, ou a fait l'aveu de sa faillite, ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales.

4. Le soumissionnaire **ou un de ses dirigeants** a commis une **faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité**.

Sont entre autres considérées comme faute professionnelle grave :

- a. **UNE** infraction à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019 [prs-sexual exploitation and abuse policy final fr.pdf \(enabel.be\)](#) ;
- b. **UNE** infraction à la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 [fraud policy fr final.pdf \(enabel.be\)](#);
- c. une infraction relative à une disposition d'ordre réglementaire de la législation applicable dans le pays d'exécution des prestations relative au harcèlement sexuel au travail ;
- d. le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations ;
- e. lorsque Enabel dispose d'éléments suffisamment plausibles pour conclure que le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence.

La présence du soumissionnaire sur une des listes d'exclusion Enabel en raison d'un tel acte/convention/entente est considérée comme élément suffisamment plausible.

5. lorsqu'il ne peut être remédié à un conflit d'intérêts par d'autres mesures moins intrusives;

6. des **défaillances importantes ou persistantes** du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une **obligation essentielle** qui lui incombait dans le cadre d'un contrat antérieur passé avec Enabel ou avec un autre pouvoir public, lorsque ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable. Sont considérées comme 'défaillances importantes' le respect des obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail établies par le droit de l'Union européenne, le droit national, les conventions collectives ou par les dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail. La présence du soumissionnaire sur la liste d'exclusion Enabel en raison d'une telle défaillance sert d'un tel constat.

7. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants se trouvent sur les listes de personnes, de groupes ou d'entités soumises par les Nations-Unies, l'Union européenne et la Belgique à des sanctions financières .

Pour les Nations Unies, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante :

<https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-internationales-nations-unies>

Pour l'Union européenne, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante :

<https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-europ%C3%A9ennes-ue>

<https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/8442/consolidated-list-sanctions>

https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/restrictive_measures-2017-01-17-clean.pdf

Pour la Belgique :

https://finances.belgium.be/fr/sur_le_spf/structure_et_services/administrations_generales/tr%C3%A9sorerie/contr%C3%B4le-des-instruments-1-2

8. <...>Si Enabel exécute un projet pour un autre bailleur de fonds ou donneur, d'autres motifs d'exclusion supplémentaires sont encore possibles.

- J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public (voir 1.7.), ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je / nous déclare/ons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Date

Localisation

Signature

6.4 Déclaration intégrité soumissionnaires

Par la présente, je / nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons ce qui suit :

- Ni les membres de l'administration, ni les employés, ni toute personne ou personne morale avec laquelle le soumissionnaire a conclu un accord en vue de l'exécution du marché, ne peuvent obtenir ou accepter d'un tiers, pour eux-mêmes ou pour toute autre personne ou personne morale, un avantage appréciable en argent (par exemple, des dons, gratifications ou avantages quelconques), directement ou indirectement lié aux activités de la personne concernée pour le compte de Enabel.
- Les administrateurs, collaborateurs ou leurs partenaires n'ont pas d'intérêts financiers ou autres dans les entreprises, organisations, etc. ayant un lien direct ou indirect avec Enabel (ce qui pourrait, par exemple, entraîner un conflit d'intérêts).
- J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public (voir 1.7.), ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je / nous déclare/rons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Si le marché précité devait être attribué au soumissionnaire, je/nous déclare/rons, par ailleurs, marquer mon/notre accord avec les dispositions suivantes :

- Afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au contractant du marché (c'est-à-dire les membres de l'administration et les travailleurs) d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux membres du personnel de Enabel, qui sont directement ou indirectement concernés par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.
- Tout contrat (marché public) sera résilié, dès lors qu'il s'avérerait que l'attribution du contrat ou son exécution aurait donné lieu à l'obtention ou l'offre des avantages appréciables en argent précités.
- Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques aboutira à l'exclusion du contractant du présent marché et d'autres marchés publics pour Enabel.

Le soumissionnaire prend enfin connaissance du fait que Enabel se réserve le droit de porter plainte devant les instances judiciaires compétentes lors de toute constatation de faits allant à l'encontre de la présente déclaration et que tous les frais administratifs et autres qui en découlent sont à charge du soumissionnaire.

Date

Localisation

Signature

6.5 Fiche Signalétique Financière

INTITULE (1)			
ADRESSE			
COMMUNE/VILLE		CODE POSTAL	
PAYS			
CONTACT			
TELEPHONE		TELEFAX	
E - MAIL			

<u>BANQUE (2)</u>			
NOM DE LA BANQUE			
ADRESSE (DE L'AGENCE)			
COMMUNE/VILLE		CODE POSTAL	
PAYS			
NUMERO DE COMPTE			
IBAN (3)			
NOM SIGNATAIRES	NOM PRENOM	FONCTION	

REMARQUES:

CACHET de la BANQUE + SIGNATURE du REPRESENTANT DE
LA BANQUE (les deux obligatoires)

DATE + SIGNATURE DU TITULAIRE DU COMPTE
(Obligatoire)

(1) Le nom ou le titre sous lequel le compte a été ouvert et non le nom du mandataire.

(2) Il est préférable de joindre une copie d'un extrait de compte bancaire récent. Veuillez noter que le relevé bancaire doit fournir toutes les informations indiquées ci-dessus sous «INTITULÉ DU COMPTE BANCAIRE» et «BANQUE». Dans ce cas, le cachet de la banque et la signature de son représentant ne sont pas requis. La signature du titulaire du compte est obligatoire dans tous les cas

(3) Si le code IBAN (international bank account number) est d'application dans le pays où votre banque se situe.